Déclaration officielle du gestionnaire des biens de MICHAEL JACKSON

Le jeudi 4 juillet 2019, une audience a lieu à Orléans, dans le nord de la France, où les associations Michael Jackson Community, MJ Street et On The Line vont entamer les poursuites contre Wade Robson et James Safechuck, deux hommes qui ont terni l'image de feu le chanteur Michael Jackson dans le documentaire de quatre heures de HBO, Leaving Neverland, diffusé en mars.

Les associations de fans se sont dirigées vers un tribunal français en raison des lois françaises sur la diffamation.

Aux États-Unis et au Royaume-Uni, la protection contre la diffamation ne s'étend pas après le décès, mais en France, le ternissement de l'image d'une personne décédée constitue une infraction pénale.

L'avocat français Emmanuel Ludot, qui représente les associations de fans dans l'affaire contre Robson et Safechuck, a qualifié les allégations portées contre Michael Jackson d "'extrêmement graves" et les a comparées à "un véritable lynchage" de Jackson, décédé le 25 juin 2009.

Les associations sollicitent des dommages-intérêts symboliques d'un euro chacune.

Selon John Branca, co-exécuteur de la succession de Michael Jackson, «la succession soutient pleinement les efforts de M. Ludot au nom de Michael et de ses fans bien-aimés, en France et dans le monde, pour que la vérité prévale en définitive. Nous continuons d'espérer qu'une victoire en France alimentera bientôt un mouvement aux États-Unis pour enfin explorer les modifications de la loi afin de protéger le défunt contre la diffamation. "

Jonathan P. Steinsapir
Kinsella Weitzman Iser Kump & Aldisert LLP
808 Wilshire Blvd, Third Floor | Santa Monica, CA 90401
Telephone: 310.566.9834 | Fax: 310.566.9884
jsteinsapir@kwikalaw.com | www.kwikalaw.com